

N° 06 – FÉVRIER 2014

INFORMATIONS STATISTIQUES

MAINTIEN À DOMICILE, RÉSULTATS 2012

En 2012, dans le canton de Genève, 19 900 personnes bénéficient de prestations d'aide et/ou de soins à domicile. Cela représente 4 % de la population résidante.

Une personne pouvant recevoir plusieurs prestations, 17 000 cas correspondent à des prestations de soins et 8 100 cas à des prestations d'aide à domicile.

Plus de 835 000 heures de soins sont fournies. Parmi les fournisseurs de prestations, l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad) prend en charge deux tiers des heures de soins facturées. Les organismes privés, les infirmières et infirmiers indépendants assurent le tiers restant.

Sur les 535 000 heures d'aide à domicile délivrées, 72 % le sont par l'imad et 28 % par les organismes privés.

Par ailleurs, en 2012, 560 personnes fréquentent un foyer de jour et 1 285 logent dans un immeuble avec encadrement social pour personnes âgées dans le canton de Genève.

CLIENTÈLE ET HEURES FACTURÉES PAR LES FOURNISSEURS DE PRESTATIONS D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE, SELON LE TYPE DE PRESTATIONS ET LE GROUPE D'ÂGES, EN 2012

CHIFFRES ANNUELS

CANTON DE GENÈVE

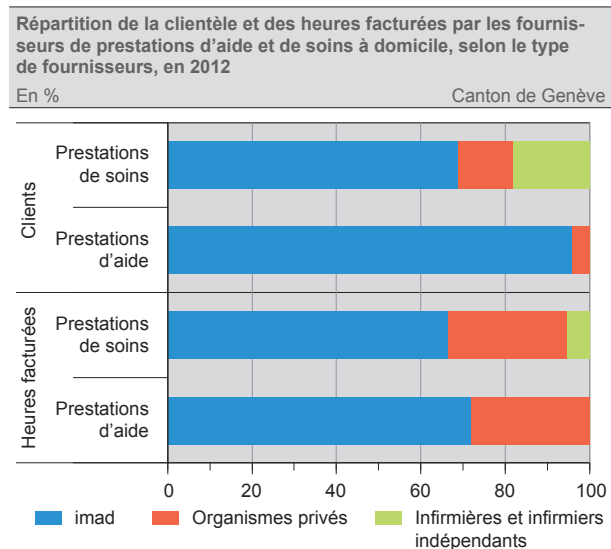
	Prestations de soins à domicile				Prestations d'aide à domicile		
	imad	Organismes privés	Infirmières et infirmiers indépendants		imad	Organismes privés	Total
			Total				
Clients (cas) (1)	11 493	2 159	3 062	16 714	7 798	342	8 140
0 - 64 ans	2 617	738	1 073	4 428	1 979	48	2 027
65 - 79 ans	3 355	688	662	4 705	2 294	84	2 378
80 ans ou plus	5 521	733	1 327	7 581	3 525	210	3 735
Heures facturées	554 752	236 674	43 673	835 099	385 074	149 696	534 770
0 - 64 ans	79 854	40 617	11 585	132 056	79 598	5 580	85 178
65 - 79 ans	151 004	74 706	9 601	235 311	109 973	36 031	146 004
80 ans ou plus	323 894	121 351	22 487	467 732	195 503	108 085	303 588

(1) Une personne bénéficiant de plusieurs type de prestations est comptée plusieurs fois.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique de l'aide et des soins à domicile

LES DEUX TIERS DES SOINS À DOMICILE SONT FOURNIS PAR L'IMAD

En 2012, l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad; anciennement FSASD), établissement public autonome, délivre deux tiers des heures de soins fournies à domicile dans le canton de Genève. Les organismes privés ainsi que les infirmières et infirmiers indépendants assurent le tiers restant (respectivement 28 % et 5 %).

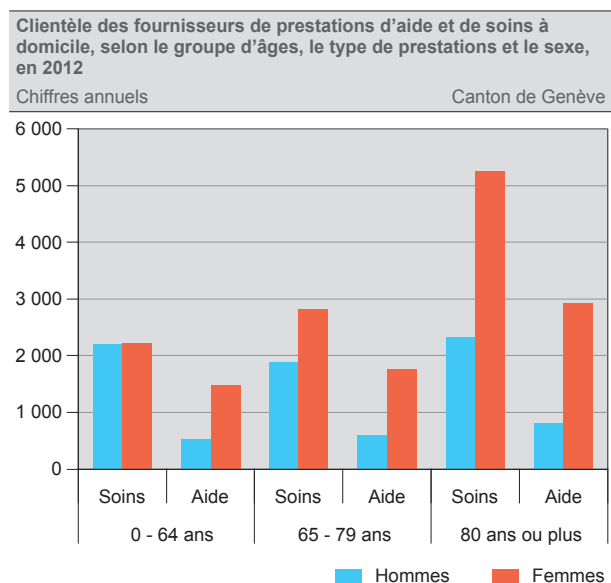


Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile

Les heures d'aide à domicile sont dispensées à 72 % par l'imad et à 28 % par les organismes privés. L'imad concentre toutefois la majorité des clients (96 %).

LES FEMMES FORMENT LA MAJORITÉ DE LA CLIENTÈLE

Parmi les 19 900 personnes ayant bénéficié d'une ou de plusieurs prestations à domicile, 65 % sont des femmes. Une personne pouvant recevoir plusieurs prestations, 16 700 cas (dont 10 300 femmes) correspondent à des prestations de soins (selon art. 7 OPAS), 8 100 cas (dont 6 200 femmes) à des prestations d'aide à domicile et 5 000 cas à d'autres prestations.



Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile

Quel que soit le type de prestations, la part des femmes augmente avec l'âge. En effet, elles représentent 50 % des cas de soins parmi les moins de 64 ans, mais 69 % parmi les 80 ans ou plus. Cela s'explique surtout par une espérance de vie plus longue.

FOURNISSEURS ET PRESTATIONS RELEVÉES

La **statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile (SPITEX)** recense toutes les organisations actives dans le domaine, qu'elles soient de droit public ou privé, à but lucratif ou non, ainsi que les infirmières et infirmiers indépendants. En 2012, dans le canton de Genève, sept organisations d'aide et de soins à domicile (imad ainsi que six organisations privées) et 52 infirmières et infirmiers indépendants participent à l'enquête. Les prestations relevées sont les suivantes :

- les prestations de **soins** au sens de l'art.7 de l'Ordonnance sur les prestations de soins (OPAS). On distingue les soins dits de longue durée (art. 25a, al.1 LAMal) des soins aigus et de transition (suite à un séjour hospitalier et limités dans le temps; art. 25a, al. 2 LAMal) ;
- les prestations d'**aide** à domicile (ménage, lessive, courses, encadrement social, etc.);
- les **autres** prestations d'aide et de soins à domicile; par exemple, services sociaux, puériculture, services thérapeutiques, transports, systèmes d'alarme;
- le service des **repas** à domicile.

CAS ET PERSONNES

Le relevé distingue les clients en tant que **personnes**, comptés une seule fois au cours de l'année, des clients en tant que **cas**, qui peuvent être comptés plusieurs fois.

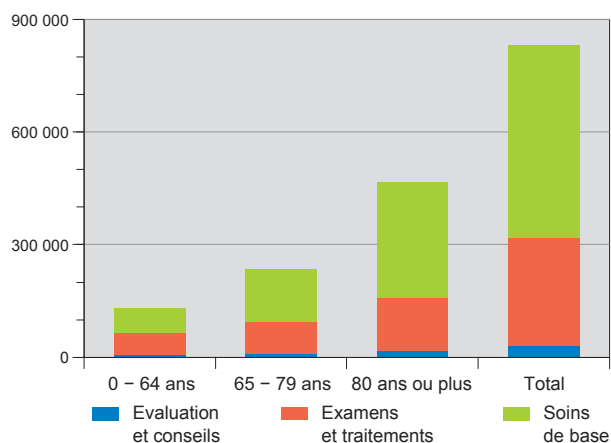
Au cours de l'année, un client peut recourir à plusieurs types de prestations : soins, aide à domicile ou autres prestations. Chaque prestation représente un cas : un client bénéficiant de plusieurs types de prestations est alors compté plusieurs fois.

A noter que le nombre de clients (cas et personnes) est légèrement surestimé. Un même client peut recourir à plusieurs fournisseurs de prestations durant l'année : il sera alors annoncé par chacun des différents fournisseurs qui l'ont pris en charge.

PLUS DE LA MOITIÉ DES HEURES DE SOINS CONCERNENT DES PERSONNES DE 80 ANS OU PLUS

Sur les 835 100 heures de soins facturées en 2012 (soins de longue durée : 832 400 ; soins aigus et de transition : 2 700), 56 % sont octroyées à des personnes âgées de 80 ans ou plus.

Heures de soins facturées par les fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, selon le groupe d'âges et le type de soins, en 2012 (1)
Chiffres annuels Canton de Genève



(1) Prestations de longue durée uniquement. Non compris les soins aigus et de transition.

Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile

Les prestations de longue durée comprennent l'évaluation et les conseils (4 %), les examens et les traitements (34 %) ainsi que les soins de base (62 %).

Le nombre d'heures moyen par client se fixe à 51 heures en 2012. Pour les personnes âgées de 80 ans ou plus, il est de 63 heures.

Les heures dispensées pour les prestations d'aide s'élèvent à 534 800, délivrées à 8 140 clients, soit en moyenne 66 heures par client (81 heures pour les personnes âgées de 80 ans ou plus).

Par ailleurs, 420 100 repas sont livrés à 4 200 personnes, soit une moyenne de 100 repas par personne par an ou de 1 148 repas livrés par jour pour l'ensemble des bénéficiaires.

PRÈS DE 3 000 PERSONNES EMPLOYÉES PAR LES FOURNISSEURS D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

En 2012, dans le canton de Genève, 2912 personnes correspondant à 1752 emplois équivalents plein temps (EPT) sont recensées dans le domaine de l'aide et des soins à domicile. L'imad réunit 84 % du total des EPT, les organismes privés et les infirmières et infirmiers respectivement 14 % et 2 %.

Trois personnes sur dix (28 %) ont une formation professionnelle supérieure¹ dans le domaine de la santé, 25 % une formation professionnelle initiale, 3 % une formation en travail social ou thérapeutique, 7 % une formation commerciale et 37 % n'ont pas de formation spécifique.

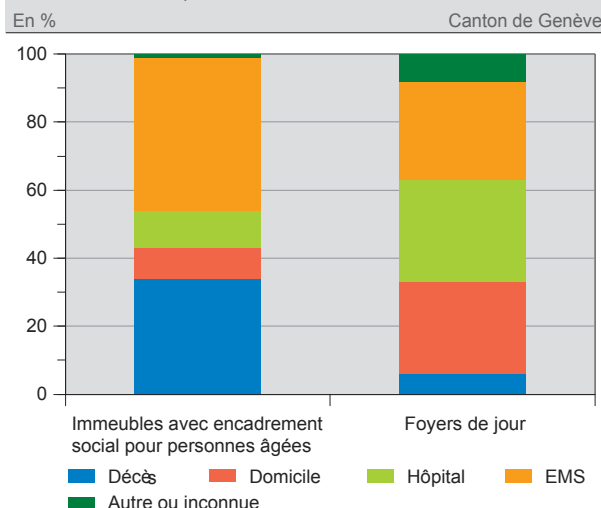
LES STRUCTURES INTERMÉDIAIRES : LES IMMEUBLES AVEC ENCADREMENT SOCIAL POUR PERSONNES ÂGÉES...

A fin 2012, ce sont 1212 logements - répartis dans les vingt immeubles avec encadrement social pour personnes âgées (IEPA) dans lesquels l'imad assure un encadrement - qui sont proposés à 1285 locataires.

Parmi les locataires, sept sur dix sont des femmes. Les personnes âgées de 80 ans ou plus représentent 46 % de l'ensemble des locataires. La moyenne d'âge des personnes résidant dans un IEPA est de 79 ans pour les femmes, contre 76 ans pour les hommes.

Durant l'année 2012, 150 nouveaux locataires ont été accueillis et 119 ont quitté leur logement. La durée moyenne de séjour est de 4,5 ans. Les causes de sorties les plus fréquentes sont le placement en EMS (45 %) et le décès (34 %).

Répartition des personnes sorties d'un immeuble avec encadrement social pour personnes âgées (IEPA) ou d'un foyer de jour, selon la destination, en 2012



Source : imad / DGS

... ET LES FOYERS DE JOUR

En 2012, les foyers de jour du canton de Genève offrent 110 places d'accueil réparties dans huit foyers, dont un qui accueille également des personnes pendant la nuit.

A la fin 2012, 355 personnes sont inscrites dans les foyers de jour du canton, dont 65 % de femmes. Les personnes âgées de 80 ans ou plus représentent 60 % du total des clients.

Durant l'année, ce sont 560 personnes (199 hommes et 361 femmes) qui ont fréquenté les foyers de jour pour un total de 21500 journées réalisées (accueil de jour uniquement).

¹ Formation HES ou formation professionnelle supérieure. Les niveaux de formation sont regroupés selon le système CITE (Classification internationale type de l'éducation).

Les foyers ont enregistré 218 nouvelles admissions. Elles correspondent pour moitié à une demande du réseau institutionnel (médecin, service d'aide et de soins à domicile, hôpital, etc.). Dans 37 % des cas, la demande provient de l'entourage de la personne âgée. Seuls 10 % des demandeurs ont pris eux-mêmes l'initiative.

Pour les 223 personnes qui ont quitté un foyer de jour, la cause de sortie est principalement liée à la dégradation de l'état de santé : 30 % sont hospitalisées, 29 % intègrent un EMS et 6 % décèdent.

Par ailleurs, les foyers disposent de 42 emplois équivalents plein temps (EPT), dont 33 sont occupés par du personnel des soins et du personnel paramédical et social. La part des postes administratifs est réduite, car une partie des tâches administratives est assurée par les organismes gestionnaires des foyers et n'est pas comptabilisée comme postes directement affectés aux foyers eux-mêmes.

REMARQUES

Depuis 2007, l'OFS est en charge de la **statistique de l'aide et des soins à domicile**, dite SPITEX (abréviation de spitalexterne Hilfe Gesundheits- und Krankenpflege). Cette statistique fédérale annuelle fournit des indications sur l'offre de prestations, le personnel, les personnes prises en charge et les finances des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile. Jusqu'en 2009, seules les organisations à but non lucratif participaient au relevé. Dès 2010, les entités à but lucratif - entreprises privées, infirmières et infirmiers indépendants - sont également soumises au relevé (dès 2011 pour les infirmières et infirmiers indépendants des cantons de Genève et Zurich). Seuls les indépendants qui fournissent au moins 250 heures de soins durant l'année participent au relevé. La gestion de cette statistique dans le canton de Genève est confiée à l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) depuis le relevé des données 2010.

Concernant les autres structures de maintien à domicile, sont recensés les **immeubles avec encadrement social pour personnes âgées** (IEPA) dans lesquels l'imad assure des prestations d'encadrement et les **foyers de jour**. Les IEPA regroupent des logements indépendants pour des personnes en âge AVS et des locaux communs pour différentes activités d'animation. En plus des vingt IEPA recensés, il en existe une douzaine d'autres dont les données ne sont pas disponibles à ce jour. Les foyers de jour sont des lieux de vie qui accueillent des personnes âgées pendant la journée (un des foyers propose également un accueil de nuit) avec pour objectif de maintenir ou développer l'indépendance dans la vie quotidienne mais aussi de rompre l'isolement. Les données concernant les prestations dispensées par l'imad dans les **unités d'accueil temporaire et de répit (UATR)** sont prises en compte dans la statistique de l'aide et des soins à domicile.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet : http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=14_02_3

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2014. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 06 – FÉVRIER 2014

10.02.2014

